

GRANDEUR DES ÉVÊQUES DANS LEUR PROVINCE

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Évêques dans leur ville épiscopale

I. Entrée des évêques dans leur ville épiscopale. — Quelques prélats descendent dans une abbaye, d'où ils se rendent à la cathédrale. — Réception de l'évêque de Paris. — Des députations vont les attendre au loin, avec chevaux, arquebuses. — Harangues sans nombre. — Curieuse réception des archevêques d'Auch, des évêques de Cahors, Amiens, Nantes. — Le fier baron de Montaut conduit, nu-jambe, la mule du pontife. Il brise la vaisselle de verre du cardinal de Tournon. Dépouilles de la cérémonie partagées entre les barons vassaux. — Évêques en *sedia gestatoria*. — L'évêque de Paris porté par les sires de Montmorency, les ducs de Bretagne, le roi de France. — II. Ces usages tombent peu à peu en désuétude. — Procès pour et contre. — Comment la répugnance des évêques pour ces pratiques se heurte à l'obstination intéressée des vassaux pour les conserver. — Un diner pantagruélique. — Les entrées épiscopales gardent jusqu'à la fin une fière allure. — Curieuse navigation des archevêques de Bordeaux sur la *maison navale*. — III. Droits temporels des évêques sur les villes. — Rapports et difficultés avec les municipalités. — Approbation des consuls. — Serments prêtés de part et d'autre. — Les municipalités plus ombrageuses vers la fin de l'ancien régime. — IV. Combien les villes auraient eu tort d'être hostiles à leurs évêques. — Bonheur pour elles qu'un personnage aussi puissant se fasse leur protecteur auprès du roi. — Nombreux exemples de grâces obtenues à leur peuple qui marque une reconnaissance éclatante. Richelieu, Bernis, Montmorency, etc. — Patriotisme local de ces évêques.

I

Suivons dans leur ville épiscopale ces brillants prélats que nous voyons déjà entourés de tout l'éclat de leur haute naissance, de tout le prestige de leurs dignités spiri-

tuelles et temporelles. Leur entrée était entourée d'un appareil extraordinaire. Les annales locales rapportent des usages aujourd'hui disparus.

L'évêque de Paris va coucher à l'abbaye de Saint-Victor. C'est là qu'il reçoit, le lendemain matin, les compliments du prévôt des marchands et des échevins, lesquels doivent l'accompagner à Sainte-Geneviève, avec les archers et officiers de l'Hôtel de Ville. Les religieux de Saint-Victor conduisent processionnellement le prélat jusqu'à ce monastère où l'abbé de Sainte-Geneviève lui fait les honneurs de son église. On profite de la présence du pontife pour lui faire jurer la conservation des privilèges de l'abbaye¹. Le prélat donne à la chapelle cinq draps d'or, et remet une pièce d'or à chacun des quatre chanoines qui soutiennent son trône. C'est là que le pontife, mitre en tête, reçoit les hommages des députés des cours souveraines. A la sortie de l'abbaye de Sainte-Geneviève, un huissier appelle les vassaux de l'évêque qui doivent le porter sur leurs épaules à la place des chanoines.

Le cortège, formé par les religieux, le clergé des paroisses, les chanoines de Sainte-Geneviève, les gentilshommes, les échevins, le prévôt des marchands, se dirige vers Notre-Dame par les rues de Saint-Etienne-des-Grès et Saint-Jacques, par le Petit-Châtelet et le Petit-Pont. Au couvent des Jacobins, le recteur de l'Université, entouré de ses suppôts, harangue le prélat. Le chapitre de Notre-Dame est posté devant Sainte-Geneviève-des-Ardents. Il attend, pour recevoir le nouvel évêque, qu'il lui soit présenté par l'abbé de Sainte-Geneviève. Cette formalité remplie, le doyen le harangue. Quand la tête de la procession atteint Notre-Dame, on fait halte et on élargit les rangs. L'évêque s'avance alors jusqu'au portail de Notre-Dame qu'il trouve fermé. Il fait ouvrir

1. Voici la formule du serment : « Moi, évêque de Paris, je jure sur les saints Évangiles que je respecterai les droits, libertés, privilèges, exemptions, immunités et coutumes du monastère de Sainte-Geneviève de Paris, et autres conventions conclues entre mes prédécesseurs et les abbés et chanoines du susdit monastère. » Ce cérémonial fut observé jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Abbé FÉRET, *L'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*, 1882, tom. I, p. 272, 275.

en agitant une clochette. Au dedans du temple, la cérémonie s'accomplit dans l'ordre accoutumé. Au dîner qui la suit, l'abbé de Sainte-Geneviève est placé avec les évêques. Il n'est pas rare de voir ainsi les pontifes demander, comme à Laon, Quimper¹, Troyes, Nantes, l'hospitalité à un monastère avant leur entrée solennelle.

D'ordinaire les coutumes locales imposent au nouveau prélat des cérémonies, des harangues qui rendent son entrée plus éclatante. Prenons pour exemple les archevêques d'Auch. A la fin du xvi^e siècle, M. de Trappes vient enfin d'être nommé à ce siège après un long interrègne. A la nouvelle de son approche, on envoie au-devant de lui, le plus loin possible, une brillante escorte. Le fameux François Catel, doyen du chapitre, en fait partie ; il est venu « faire la révérence » du diocèse au nouveau pontife. Catel, qui a pris la parole par un temps incertain, aperçoit tout à coup un arc-en-ciel à l'horizon ; il s'écrie aussitôt qu'il y voit le symbole de la paix qui va régner entre le prélat et les chanoines. On marche au milieu d'un cortège de cent chevaux et à travers les détonations d'arquebuses. A l'entrée de la ville, à la porte de la Treille, un arc de triomphe a été dressé ; la foule y est massée, attendant avec impatience. Voici les consuls, revêtus de leurs longues robes rouges et ayant sur la poitrine l'écusson d'Armagnac. L'un d'eux s'avance et exhale en latin sa joie de voir enfin terminer le veuvage de cinquante-trois ans dont a été affligée l'illustre métropole. « *Venisti tandem*, dit-il à l'évêque, *tuaque expectata tot annis vicit iter durum pietas.* » Le prélat est sensible à cette effusion oratoire. Il lit pourtant cette fière inscription, souvenir de la république romaine, que les magistrats de la ville ont fait graver sur son passage en gros

1. L'évêque de Laon va loger, la veille, à l'illustre abbaye de Saint-Vincent. Le lendemain, il se dirige à cheval vers la ville, précédé des religieux qui marchent pieds nus. Parfois, ce sont les religieuses qui accueillent le prélat. L'évêque de Quimper descend chez la prieure de Locmaria, qui le fait coucher sur un lit de paille pour lui rappeler la vertu d'humilité. L'évêque de Troyes se rend à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains où le régime paraît moins austère qu'à Quimper. Il est logé, lui et les siens, par l'abbesse, qui est tenue de mettre la main au cheval du prélat et de le faire conduire. En retour, le cheval lui appartient après la cérémonie. A Nantes, l'évêque passait la première nuit à l'aumônerie des pauvres de Saint-Clément.

caractères : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica patiatur.*

On entre dans les rues jonchées de fleurs, et que les habitants ont décorées en ornant leurs maisons des plus brillantes étoffes. Voici le jeune baron de Montaut, suivi d'environ quarante gentilshommes, tous ceints d'une écharpe verte, revêtus de la livrée blanche et rouge d'Armagnac, des bâtons blancs à la main. Montaut est le premier baron d'Armagnac et de Fézensac. Un vieux dicton du pays détermine ainsi les rangs :

Parle Montaut, et réponds Montesquiou,

Ecoute Pardailhan ; toi, l'Isle, que dis-tu ?

Le dernier descendant des fiers barons de Montaut est là, pour s'acquitter de l'office que sa maison doit remplir auprès des archevêques d'Auch à leur entrée dans la ville. Il se trouve que sa tenue n'est pas réglementaire. M. de Trappes lui fait observer qu'il doit avoir la tête découverte, un pied et une jambe nus. Le baron répond que, d'après les archives conservées dans son château, il lui suffit de mettre au pied une semelle de cuir attachée par dessus avec des lacets, qu'il croit d'ailleurs mieux marquer son respect au pontife en évitant toute nudité. La discussion se prolonge. Enfin, l'archevêque, par égard pour le jeune âge du baron et vu la rigueur de la saison, — on était en plein hiver, — veut bien, pour cette fois, se relâcher au sujet de la jambe nue, mais sans préjudice de ses droits. Le baron prend alors une écharpe blanche qu'il noue à la bride du mulet portant le prélat, puis l'attache à son bras et conduit ainsi l'équipage jusqu'à Sainte-Marie. Il est précédé des gentilshommes qui marchent deux à deux, leurs bâtons blancs à la main, tandis que les deux premiers consuls se tiennent aux deux côtés de l'archevêque.

Halte ! Voici apparaître Messires les chanoines revêtus de leurs chapes. Ce sont de grands personnages. Le prélat descend de sa monture pour baiser la croix. Mais avant de l'admettre au baisement, François Catel lui pose la question que les anciens de Bethléem adressèrent à Samuel lorsqu'il vint sacrer le jeune David : « *Pacificusne*

est ingressus tuus ? » — L'archevêque répond avec le prophète d'Israël : « *Pacificus, ad immolandum veni, sanctificamini.* » On pense bien qu'en ce « royaume de parlerie » le prélat dut passer par un feu croisé de harangues. Catel, un des hommes les plus érudits de son temps, s'adressa à M. de Trappes en quatre langues, en hébreu, en grec, en latin et en français. Il fit ressortir longuement la haute dignité de la charge épiscopale. Il paraît que l'épilogue fut merveilleux. Ce qui ne le fut pas moins, c'est que le pontife répondit dans les quatre langues et continua les citations dont s'était servi le doyen. Il entra dans la cathédrale appuyé sur le bras du baron de Montaut. Après la cérémonie religieuse, vint le grand dîner où le jeune baron « servit et trancha ». A la fin, il demanda au nouvel archevêque s'il était content de ses services. Sur sa parole affirmative, on en dressa acte public. Alors, « il fit troussez la vaisselle d'or et d'argent et tout ce qui avait paru à la table, communément appelé *le buffet*, et le prit comme sien. Ainsi fit-il du mulet caparaçonné » qu'avait monté le prélat. Ensuite, il se retira emportant ces dépouilles opimes¹.

En 1547, son père ou son grand-père avaient été moins heureux avec un des prédécesseurs de Mgr de Trappes, le cardinal de Tournon. Ce dernier, nommé archevêque d'Auch, fut à son installation, escorté et servi, selon l'usage, par le baron de Montaut. Par malheur, le cardinal ne faisait usage que de vaisselle de verre, ce qui parut au baron d'un mince profit. Aussi, après l'avoir reçue, il la brisa avec indignation en présence de tous les convives. Le cardinal de Tournon, peiné de ce scandale, quitta Auch pour n'y plus revenir.

Nous trouverions ailleurs qu'à Auch ces coutumes étranges. Quand l'évêque de Cahors prenait possession de son siège, le vicomte de Cessac devait aller l'attendre à la porte de la ville, tête découverte, sans manteau, jambe droite nue, le pied nu dans une pantoufle. A l'arrivée du

1. Léonce COUTURE, *Procès-verbaux de l'entrée solennelle en la ville d'Auch des archevêques François de Tournon, 1547; Léonard de Trappes, 1600; et Dominique de Vic, 1634, 1873, in-8.* — MONLEZUN, *op. cit.*, p. 615-621

prélat, le vassal prend la bride de sa mule et le conduit au palais épiscopal et il le sert à table toujours dans le même costume. En retour, le buffet de l'évêque et sa mule lui appartiennent. Des contestations multiples, sur la valeur de ce buffet, amenèrent le parlement à en fixer le prix à 3.000 livres. Cet exemple est contagieux. L'abbé de Figeac ne veut pas se laisser vaincre par son évêque et a lui aussi son vassal, le seigneur de Montbrun, qui vient l'attendre, la jambe nue, lui tient l'étrier quand il descend de cheval, se place derrière lui à table pour lui servir à boire, et trouve moyen de l'emporter sur le vicomte de Cessac en revêtant un habit d'arlequin.

A Amiens, on allait attendre le nouvel évêque hors de la ville. Il était monté sur une mule que le seigneur de Rivery conduisait par la bride, avec l'assistance des autres vassaux, les seigneurs de Rocquencourt et de Montigny. Le vidame, les sieurs de Rambures, de Coisy, et d'autres feudataires, se joignaient aux corps de ville pour faire cortège au prélat. Au pied du rempart, il y avait échange de harangues latines entre le présidial et l'évêque. Au parvis de Notre-Dame, le seigneur de Rivery aidait le prélat à descendre de sa monture; pour prix de ce service, il s'emparait de la mule et de son harnais comme possesseur du fief de la *Mule-l'Evêque*. Le pontife offrait un grand dîner à plusieurs tables. La coupe dont il s'était servi pendant le repas devenait la propriété du sire de Coisy; la vaisselle était attribuée au seigneur de Rivery; celui de la Paneterie avait pour sa part les nappes et les autres linges de table. Le vidame recevait l'anneau d'or que l'évêque portait au doigt ce jour-là. Le prélat donnait une robe aux dignitaires du chapitre, un bonnet carré aux doyens ruraux, enfin, à la cathédrale une chape en drap d'or de la valeur de cent écus¹.

1. SOYEZ, *Notices sur les évêques d'Amiens, 1878, in-8.* Une déclaration de 1575 porte que, le jour de l'entrée de l'évêque à Dol, le « sire de Landal doit se trouver présent en personne et tenir la bride de la haquenée ou cheval dudit seigneur évêque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour lui ladite haquenée ou cheval avec tout son harnais ». Le même jour, le « seigneur du gage doit faire l'état et service de maistre d'hostel » à la table de l'évêque, et enfin « le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller doit servir d'échanson audit seigneur

Voici les droits que l'évêque de Nantes tient encore à faire reconnaître à la fin du XVII^e siècle. Il fait sa première entrée dans la ville monté sur un cheval blanc et assisté de quatre barons de Bretagne, barons « de Pontchâteau, de Raiz, d'Anceny, de Chateaubriand ». Au jour fixé, ils vont le prendre à l'hôpital de Saint-Clément-les-Nantes. Le « baron de Chateaubriand lui doit tenir l'estrier pour monter à cheval et, tenant en main une des resnes et la bride dudit cheval, du côté gauche, et le baron de Pontchâteau la droite, et les barons de Raiz et d'Anceny les deux longes de la croupière, le doivent ainsi conduire depuis l'hôpital susdit jusqu'à la grande porte de la cathédrale, à peine de saisie de leurs terres, si audit jour ils ne justifient leur absence par causes légitimes et ne la remplissent par d'autres gentilshommes qui fassent leurs offices ». Le cheval appartient au baron de Chateaubriand, « en récompense de l'office rendu en tenant l'estrier ». Les nappes et serviettes du dîner de l'évêque sont adjudgées au baron de Raiz, « pour lui avoir donné à laver avant la table, ainsi qu'il est déclaré par un acte de l'an 1383, gardé aux archives du chateau ». L'évêque de Nantes a, en outre, « quatre sergentises féodées », dont les propriétaires sont tenus, au jour de l'entrée des prélats, de marcher la baguette en main devant les quatre barons, sous peine de saisie de leurs terres. Pour qu'on ne s'étonne pas de ces prérogatives attachées à son siège, l'évêque de Nantes¹ rappelle que son église cathédrale est la troisième de la chrétienté parmi toutes celles qui sont dédiées aux apôtres Pierre et Paul, « d'où elle aurait été faite *Dame* de toute la cité de Nantes et de presque tout le comté nantais, et en outre de plusieurs grandes seigneries situées en Anjou, le Maine et le Poitou² ».

évêque». GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tom. I, page 440. — Le baron de Castelnau d'Orbieu, à Lectoure, jouait le même rôle que le baron de Montaut à Auch et le vicomte de Cessac à Cahors.

1. Abbé GREGOIRE, *Droits et privilèges des évêques de Nantes*, 1885, p. 13-14. Déclaration faite par l'évêque en 1679. — Voir aussi « *Les premières entrées des évêques de Nantes en la ville de Guérande* » (par le marquis de SÉCILLON, 1885), où le seigneur de Grand-Cleux tenait par la bride le cheval de l'évêque.

2. A Bayonne, François Fouquet, fils du surintendant, prend posses-

Dans quelques diocèses, ce n'est point porté par un cheval ou une mule, mais par ses vassaux, que l'évêque fait son entrée. A Angers, les quatre barons de Briolé, Chemillé, Brou et Gratecuise, sont soumis à cette corvée. A Chartres¹, le prélat traverse la ville sur une *sedia gestatoria* soutenue par le vidame, les barons de Logny et d'Alluges, le seigneur du Chêne-Doré, appelés chaisiers de Notre-Dame. A la fin de l'ancien régime, les barons de Luzy, de Couches, de Lamotte-Saint-Jean et de Montpérour, étaient encore obligés de soulever la chaise où était assis l'évêque d'Autun à sa première entrée, ou du moins de tenir les coins du drap d'or dont elle était parée². Les évêques de Paris avaient joui, au moyen âge, de la même prérogative, avec la différence qu'ici les gentilshommes tenus de recevoir humblement sur leurs épaules et de porter jusqu'à la cathédrale la litière du pontife, lors de son inauguration, n'étaient rien moins que les sires de Montmorency, les comtes de Saint-Paul, les ducs de Bretagne et le roi de France lui-même³. C'est vraiment grand

sion de son siège en 1639. Le corps de ville lui offre un cheval « couvert d'un harnais de taffetas blanc, dont les franges de fil d'or lui descendent jusqu'aux pieds ». Le prélat, en mitre et chape blanche, y monte et va se placer sous un poêle de même étoffe que soutiennent deux jurats et deux échevins. Il avance ainsi dans la cité, précédé de sa crosse.

1. LÉPINOIS ET MERLET, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 1862, t. I, p. 65-66. Dictionnaire d'EXPIILLY, mot Angers.

2. Quand l'évêque d'Autun officiait pontificalement, on lui apportait deux hosties, dont l'une était mangée par un des officiers du prélat; le même était obligé de goûter le vin de la burette. Cet usage s'était établi peut-être en souvenir de l'évêque Adalgaire auquel le poison aurait été communiqué par les espèces eucharistiques, plus probablement en imitation de la cour où l'un des officiers de service auprès du roi goûtait d'abord les mets. Cf. Hugues DU TEMS, *op. cit.*, t. IV, p. 425. — Au moyen âge, à Senlis, les quatre seigneurs de Brasseur, Pontarme, Raray et Survilliers; à Chartres, les quatre barons de Brou, Montmirail, Authon, la Bazouche; à Tours, les huit seigneurs de Marmande, Amboise, la Haye, Preuilley, Pille Bouchard, Sainte-Maure, Bridore, Mire, étaient obligés de porter le prélat à son entrée.

3. C'était un devoir féodal. L'évêque de Paris semble avoir surpassé en dignité, au moyen âge, les plus hauts barons de France. Le roi de France, la reine de Navarre, les comtes d'Alençon, de Blois, de Nevers, de Melun, de Saint-Paul, de Bretagne, de Bar-le-Duc, les seigneurs de Bourbon, de Montmorency, de Beaumont, de Saint-Marc, de Garlande, de Chevreuse, de Brunoy et autres barons, figurent parmi les feudataires de l'évêque de Paris et lui ont rendu hommage. Les possesseurs des fiefs de Corbeil, de Montlhéry et de La Ferté, étaient obligés de porter l'évêque à sa première entrée solennelle. Comme ces trois fiefs se trouvaient réunis dans la main du roi, celui-ci était tenu de fournir deux chevaliers pour acquitter ce devoir. Les autres porteurs de l'évêque, mentionnés dans les cartulaires, étaient le comte de Saint-Paul et, après lui, le comte de Nevers, fils de saint Louis, pour le fief de Montjay, le comte de Bretagne pour celui de Gournay, le comte de Bar pour celui de Torcy; les seigneurs de Chevreuse, de Luzarche, de Combs-la-ville, de Tournans,

dommage que le temps ait aboli cette coutume. On se figure difficilement Louis XIV ainsi attelé au char épiscopal.

On s'étonne moins de certains hommages rendus aux évêques par des seigneurs, leurs vassaux, lorsqu'on sait quels égards les souverains pontifes obtenaient des rois et des empereurs au moyen âge. On avait vu les empereurs leur tenir l'étrier, et Philippe le Bel lui-même mettre la main à la bride du cheval de Bertrand de Got, nommé pape sous le nom de Clément V. Dans les temps modernes, ces princes n'auraient pas accepté une telle posture. Cependant François I^{er} eut encore des complaisances extraordinaires pour Léon X à Bologne, en vue de se le rendre favorable pour le Concordat. Outre les trois génuflexions accoutumées, les baisements aux pieds, aux mains et à la bouche, le roi remplit auprès du pape l'office de caudataire, et lui servit la messe, répondant à genoux aux premières prières et lui donnant à laver, pour les ablutions, ce qui fit dire à Louise de Savoie, sa mère, que « le roi notre sire fit diacre ». Néanmoins Léon X ayant demandé à François I^{er} s'il voulait communier, le prince répondit qu'il ne s'y était pas préparé.

II

Le vieux cérémonial tombait en désuétude pour les évêques comme pour le pape. L'appareil des entrées se simplifiait. Les quatre barons de l'évêché de Mende, les quatre pairs, étaient tenus de porter, eux-mêmes ou par suppléants, l'évêque depuis l'entrée de la ville jusqu'à la cathédrale. Au xvi^e siècle, le prélat se contenta d'un simu-

de Brunoy pour le fief de Gentilly, et le seigneur de Brétigny. Le sire de Montmorency, qui tenait de l'évêque deux fiefs, devait fournir deux porteurs. Ainsi le nombre des porteurs de l'évêque pouvait être de quatorze. Cependant le cartulaire n'en désigne que sept pour l'inauguration de Guillaume de Seignelay et cinq pour l'évêque Renaud, en 1250. Pour ce dernier, le seigneur de Chevreuse et le chevalier représentant le comte de Bar, figurent seuls avec les trois chevaliers envoyés par le roi. Si jamais les rois de France acquittèrent eux-mêmes ce devoir féodal, ils ne tardèrent pas à se faire remplacer. Ils refusèrent même de rendre hommage en personne pour les fiefs et se firent représenter par des chevaliers. (Voy. GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, préface, p. LVI-LXXII.)

lacre. Au moment où les barons s'apprêtent à le soulever sur leurs épaules, il en prend acte et déclare qu'il veut aller à pied. A Agen, les seigneurs de Clermont-Desas, du Fossat, de Beauville, de Madaillan et de Fumel, avaient pendant très longtemps porté l'évêque de l'autel Saint-Caprais jusqu'au porche de l'église Saint-Étienne. Après les offices, le prélat tenait sa cour; le lendemain il recevait les hommages et reconnaissances que vinrent lui rendre pendant des siècles les seigneurs de l'Agenois, ses arrière-vassaux. Mais tout a une fin. Cet usage succomba, en 1492, dans une querelle de préséance¹. Elle allait disparaître partout en France avant la fin de l'ancien régime. A notre époque, nous n'avons pas connaissance que la *sedia gestatoria*, tradition féodale, soit usitée ailleurs qu'à Rome, pour le souverain pontife.

La tradition du moyen âge était donc peu à peu délaissée, quelquefois par l'initiative des seigneurs vassaux, plus souvent par celle des évêques fatigués de ces pratiques qui leur devenaient onéreuses. A Auch, les successeurs de Mgr de Trappes réussirent à écarter, sous divers prétextes, l'ancien usage. Au xviii^e siècle, la famille de Montaut essaya de le faire revivre. Vainement l'office de vassal, qu'elle était obligée de remplir en ce jour, montrait-il la force matérielle, représentée par le glaive du baron, s'inclinant devant la force spirituelle représentée par la crosse; vainement écrivait-on au comte de la Hitte, alors possesseur de la baronnie de Montaut : « On prétend que vous êtes obligé de vous trouver à la porte d'entrée de la ville avec vos hommages, une jambe nue, et prendre la bride de la mule de l'archevêque, le conduire ainsi à pied jusqu'à l'archevêché, ensuite vous placer derrière sa chaise, attendant qu'il vous propose de vous asseoir »; Mgr d'Apehon n'en fut pas moins obligé de soutenir un procès. Nous le voyons s'élever contre « certaines coutumes devenues ridicules », demander, puisqu'on veut faire revivre le moyen âge, que la

1. *Archives* dép. Lozère. G 41, 669 et introduction; d'AVENEL, p. 245. — DURENGUES, *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, 1894. Guillaume de la Tour d'Oliergues, évêque de Rodez, transigea, en 1398, pour deux mares d'argent avec Guillaume d'Escoraille de Bouvran, qui était obligé, la tête et les pieds nus, de tenir la bride du cheval portant le nouvel évêque.